

CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 05 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le lundi 5 octobre à dix-huit heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le mardi 22 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric Touzellier, Président

Référence du service :
FT/PL/VM-15d

Objet de la délibération :

Création d'un poste de Catégorie B Filière technique

Etaient présents(es) (51)

Frédéric TOUZELLIER, *Président*

André BRUNDU, Bernard CLEMENT, Gaël DUPRET, Gilles GADILLE, Cécile MARQUIER, *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Bernard ANGELRAS, Frédéric BEAUME, Jean-Luc CHAILAN, Audrey CIMINO, Claude DE GIRARDI, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Bruno FERRIER, Jean-Jacques GRANAT, Jean-Christophe GREGOIRE, Jean-François LAURENT, Joffrey LEON, Renaud LEROI, Pierre LUCCHINI, Antoine MARCOS, Florent MARTINEZ, Juan MARTINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Jean-Pierre MEDAN, Ombeline MERCEREAU, Maurice MOURET, Rémi NICOLAS, Bruno PASCAL, Olivier PENIN, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Thierry PESENTI, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Louis POUDEVIGNE, Patrice QUITTARD, Jean-Marie RAYMOND, Jacky REY, Géraldine REY-DESCHAMPS, Fabienne RICHARD-TRINQUIER, David-Alexandre ROUX, Marc TAULELLE, Alain THEROND, Richard TIBERINO, Gilles TIXADOR, Patricia VAN DER LINE, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI, Valentine WOLBER *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (20 pouvoirs)

Vincent BOUGET donne pouvoir à Bruno FERRIER ; Laurent BURGOA donne pouvoir à Claude de GIRARDI ; Mylène CAYZAC-PRAME donne pouvoir à André BRUNDU, François COURDIL donne pouvoir à Marc TAULELLE ; Robert CRAUSTE donne pouvoir à Olivier PENIN ; Jean DENAT donne pouvoir à Bruno PASCAL ; Thierry FELINE donne pouvoir à Laure PERRIGAULT-LAUNAY ; Richard FLANDIN donne pouvoir à Pascale VENTURINI ; Maryse GIANNACCINI donne pouvoir à Juan MARINEZ ; Philippe GRAS donne pouvoir à Jean-François LAURENT ; Bernard JULLIEN donne pouvoir à Véronique VAUTRIN ; Loïc LEPHAY donne pouvoir à Alain THEROND ; Pierre MARTINEZ donne pouvoir à Ombeline MERCEREAU ; Jérémy PEREDES donne pouvoir à Joffrey LEON ; Julien PLANTIER donne pouvoir à Valentine WOLBER ; Gaëtan PREVOTEAU donne pouvoir à Véronique POIGNET-SENGER ; Marie-France RAINVILLE donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Rodolphe RUBIO donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Régis VIANET donne pouvoir à Patricia VAN DER LINDE ; Lucien VIGOUROUX donne pouvoir à Florent MARTINEZ.

Etaient excusés(ées), absents(es) (17)

Florence BARBOT, Patrick BENEZECH, François BERTIER, Jean-Marc CAMPELLO, Pascale CAVALIER, Xavier DUBOURG, Brigitte DUPONT, Yoann GILLET, Lisbeth GUERIN-GRAIL, Robert HEBRARD, Catherine LECERF, Brigitte MIRANDE, Olivier RIGAL, Josiane ROSIER-DUFOND, André SAUZEDE, Joël TENA, Eddy VALADIER *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Monsieur Frédéric TOUZELLIER, Président du S.CO.T. du Sud Gard, rapporteur expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale et conformément à l'Article 3, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard et approuvant les statuts ;

Considérant que les besoins en fonctionnement requièrent la création d'un poste défini de la manière suivante :

Un cadre B de la filière technique ayant une expérience en matière d'urbanisme. Ce poste peut être occupé par un technicien. Cette personne aura en charge le suivi des éléments qui compose le SCOT. Elle sera en relation permanente avec les responsables urbanisme des différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et avec l'Agence d'urbanisme.

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré;

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 71 (dont 20 pouvoirs)

Pour :71.....

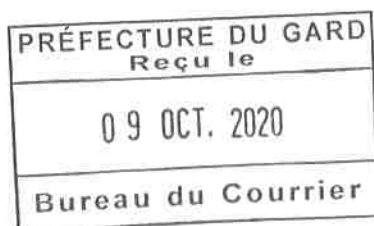
Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De créer un poste à temps complet de Technicien de catégorie B,

ARTICLE 2^{ème} : D'inscrire au Budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.

ARTICLE 3^{ème} : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.



Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac
Vice-président de Nîmes métropole